

Le 3 avril 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 3 avril 2017, de 20 h 00 à 20 h 35 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

056-2017

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Soumission – vidange de la fosse du Complexe municipal
9. Soumission - balayage de rues
10. Soumission – tonte de bords de chemins
11. Soumission – entretien des pelouses été 2016
12. Demande d'aide financière au député Norbert Morin pour l'amélioration du réseau routier municipal
13. Correspondance
14. Autres sujets
15. Période de questions
16. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017

057-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017.

M. Dallaire informe le public que concernant la période de questions dans laquelle une question a été posée relativement au budget de la Régie incendie, M. Lévesque y répondra lors du rapport de la Régie incendie.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 53 656,82 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que le budget d'opération s'élève à un montant total de 392 594 \$ pour l'ensemble des municipalités. Qu'un montant de 81 000 \$ est attribué à des activités de financement.

Les forces de déploiement sont en vigueur et fonctionnent comme prévu. Il reste quelques petits ajustements à faire afin de répondre efficacement et le plus logiquement possible lors des interventions.

Il y a eu une démonstration en sauvetage nautique à laquelle 17 pompiers ont participé bénévolement. Les essais ont été concluants. La Régie vise recueillir 30 à 50 pour cent du montant du coût d'acquisition via des commanditaires.

7. Rapport d'organismes

M. Christian Lévesque conseiller, informe que le Comité de développement a tenu son assemblée annuelle lors de laquelle deux nouveaux membres se sont joints à l'équipe. Il s'agit de M. Jean-Guy Desjardins et M. André Lépine.

Il y aura une rencontre du comité demain soir afin de donner de nouveaux mandats aux membres du comité.

8. Soumission – vidange de la fosse du Complexe municipal

CONSIDÉRANT

que la municipalité est allée en demande de soumission, auprès de deux entrepreneurs pour la vidange de la fosse septique du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT

que suite à l'appel d'offres le résultat des soumissions reçues est comme suit :

Du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017 :

Campor environnement : 1 187,40 \$ taxes incluses pour une vidange complète.

Camionnage Alain Benoît : 1 322,21 \$ taxes incluses pour une vidange complète.

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 :

Campor environnement : 1 205,23 \$ taxes incluses pour une vidange complète.

Camionnage Alain Benoît : 1 322,21 \$ taxes incluses pour une vidange complète.

058-2017

EN CONSÉQUENCE,
059-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- Le contrat soit octroyé à Campor environnement pour les montants listés plus haut;
- Cette résolution fait foi de contrat;
- Toutes les conditions énumérées dans l'appel d'offres **Conditions générales et particulières** font partie intégrante du présent contrat et doivent être respectées à la lettre, sous peine de bris de contrat.

9. Soumission – balayage de rues

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au balayage des rues du réseau municipal de St-Denis;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a demandé à M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon, une soumission pour ledit balayage des rues concernées;

CONSIDÉRANT le dépôt de ladite soumission pour l'exécution des travaux mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,
060-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Ferme Pierre Garon au montant de 3 570,00 \$ plus taxes pour effectuer le balayage des rues de la municipalité de St-Denis pour l'année 2017.

10. Soumission – tonte des bords de chemins

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services pour la tonte des bords de chemins de Ferme Pierre Garon;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue de Ferme Pierre Garon est pour un montant de 1 020 \$ plus taxes soit un montant de 510 \$ pour chaque tonte demandée au cours de l'été 2017;

061-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Ferme Pierre Garon au montant de 510,00 \$ plus taxes pour chaque tonte des bords de chemins de la municipalité pour l'année 2017.

Que la municipalité demande qu'une première tonte soit faite dans la semaine du 12 juin 2017 et qu'une seconde tonte soit faite dans la semaine du 17 juillet 2017, ce qui n'exclut pas la possibilité de procéder à d'autres moments, s'il y a lieu.

11. Soumission – entretien des pelouses été 2017

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de services de Ferme Pierre Garon pour l'entretien des parcs et terrains municipaux pour l'été 2017 pour un montant total de 4 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la soumission concerne l'entretien des pelouses et l'arrosage des fleurs aux divers endroits tels que décrits dans l'annexe D du devis d'appel d'offres pour l'entretien des parcs et terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE,
062-2017 il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de Ferme Pierre Garon pour la saison 2017 pour un montant de 4 000 \$ plus taxes.

12. Demande d'aide financière au député Norbert Morin pour l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie possède un réseau routier long de plusieurs kilomètres;

CONSIDÉRANT que le réseau routier se détériore chaque année à cause du gel et du dégel;

CONSIDÉRANT que la dégradation des rues et des routes secondaires de la municipalité est due à la circulation de véhicules qui font partie du profil économique de Saint-Denis-De La Bouteillerie (véhicules agricoles, véhicules lourds);

CONSIDÉRANT que la municipalité a pour premier souci le bien-être de ses citoyens et que ce bien-être passe par la qualité des rues et des routes;

CONSIDÉRANT qu'effectuer des travaux de réparations et d'entretien en 2017 devient un investissement obligatoire et de plus en plus onéreux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est une très petite municipalité et que la population a droit aux mêmes services que les grandes municipalités;

CONSIDÉRANT que les secteurs municipaux visés en asphaltage et autres travaux nécessiteront des travaux majeurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité évalue ces travaux à plus de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,
063-2017 Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire une demande d'aide financière à M. Norbert Morin, député de Côte-du-Sud. Ladite subvention permettrait à la municipalité d'effectuer une partie importante des travaux mentionnés en Annexe.

13. Correspondance

13.1 Gouvernement du Québec – Cabinet du ministre des Finances

Accusé réception de la résolution concernant la taxe du le tabac.

13.2 MAMOT

Réception d'un montant de 356\$ en compensation tenant lieu de taxes pour l'École.

13.3 URLS

Adhésion 2017-2018

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'URLS en date du 22 mars 2017 concernant le renouvellement de l'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en adhérant à l'URLS les organismes peuvent bénéficier de différents programmes et services;

064-2017
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à l'Unité de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent au montant de 100,00 \$ pour l'année 2017-2018.

13.4 Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent

Nomination d'un représentant ou d'une représentante municipal (e)

CONSIDÉRANT

que le CRSBP demande à la municipalité de nommer un élu ou une élue comme personne désignée pour représenter le conseil municipal;

CONSIDÉRANT

que la personne désignée en 2016 pour représenter la municipalité à son assemblée générale était Mme Annick Mercier;

EN CONSÉQUENCE,
065-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. Réal Lévesque en tant que représentant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant ou d'une représentante auprès du C.R.S.B.P.

13.5 LEUCAN – Défi têtes rasées

CONSIDÉRANT

que la municipalité a reçu une invitation du coprésident d'honneur M. Paul-Simon Lebel à participer au Défi têtes rasées de Leucan de La Pocatière qui aura lieu le dimanche 7 mai prochain de 10h00 à 12h00 au Centre Bombardier;

CONSIDÉRANT

que les élus considèrent qu'il est important de continuer à soutenir la cause qui permet d'offrir des services distinctifs et adaptés aux enfants atteints de cancer et leur famille;

CONSIDÉRANT

que la municipalité peut, dans le cadre de sa participation, organiser son propre défi ou offrir son support en faisant un don au Défi de La Pocatière;

EN CONSÉQUENCE,
066-2017

il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie participe au Défi têtes rasées Leucan de La Pocatière en faisant un don de 50 \$.

13.6 Opération Enfant Soleil

CONSIDÉRANT

que la municipalité a reçu une invitation à participer à *une journée pour Opération Enfant Soleil* qui aura lieu le samedi 15 avril prochain à Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT

que la municipalité a le choix de faire un don en argent ou de participer au 10 heures de danse et souper au coût de 25 \$ par personne;

CONSIDÉRANT

qu'un élu a manifesté son désir de participer au 10heures de danse et souper;

EN CONSÉQUENCE,
067-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents de rembourser les deux billets de danse et souper de M. Patrick Dionne et sa conjointe pour un montant total de 50\$.

13.7 Ville de Saint-Pascal

Redevance de Recyc Québec, réception d'un montant de 2 417,69 \$.

14. Autres sujets

Mme Anne Desjardins, Directrice générale informe les membres du conseil qu'une invitation à participer à une formation a été lancée à tous les directeurs généraux locaux et des MRC.

Les modifications annoncées par le PL122 donneront beaucoup de pouvoirs, mais aussi beaucoup de responsabilités qui vont nécessiter, des collaborations importantes entre les organisations municipales locales ou régionales.

La formation vise à préparer les MRC et municipalités à l'établissement d'une culture de collaboration et de partage de services de façon à profiter des nouveaux pouvoirs en fonction des ressources disponibles tout en préservant les identités locales...

La formation aura lieu le 17 mai 2017 à Rivière-du-Loup.

Une demande est faite pour autoriser la Directrice générale à participer à cette formation.

068-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser cette participation et de défrayer les frais d'inscription et de déplacement.

Nomination d'un représentant dans le dossier du Marché de la Bouteillerie

CONSIDÉRANT

qu'il y aura une assemblée des créanciers le 13 avril prochain dans l'affaire de la faillite du Marché de la Bouteillerie inc.;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a des taxes impayées et à recevoir dans ce dossier;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie n'apparaît pas dans la liste des créanciers et qu'elle demande d'y être inscrite;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie doit nommer un représentant afin d'assister à la première assemblée des créanciers qui se tiendra le 13 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE,
069-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à être inscrite à titre de créancier dans la liste des créanciers dans la faillite de Marché de la Bouteillerie inc. et qu'une liste des taxes impayées soit envoyée au syndic Ginsberg, Gingras et associés inc.
- La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie nomme M. Jean Dallaire, maire à titre de représentant et M. Christian Lévesque, conseiller en tant que substitut de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie dans le dossier de failli du Marché de la Bouteillerie inc. et que le représentant signe le document à cet effet.

M. Christian Lévesque conseiller, informe que plusieurs lumières extérieures de l'édifice municipal sont défectueuses. Une demande de réparation devra être faite auprès de l'entrepreneur en électricité.

M. Christian Lévesque conseiller, propose;

070-2017

Que la directrice générale lance les appels d'offres pour l'asphaltage sur la rue Raymond afin que les travaux puissent se faire un début du mois de juin.

Résolu à l'unanimité des membres présents.

15. Période de questions

Aucune question des contribuables présents n'entraîne une action ou l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal.

16. Clôture et levée de la séance

071-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 35.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC	50,00 \$
AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	30,31 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	349,52 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	111,21 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	1 322,21 \$
CNESST	64,98 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	398,38 \$
EAU LIMPIDE INC	32,00 \$
FERME PIERRE GARON	9 057,14 \$
FONDATION DU CEGEP DE LA POCATIÈRE	132,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC	50,18 \$
GROUPE DYNACO	123,81 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	528,71 \$
JOSEPH GARON	67,61 \$
LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA	86,23 \$
MALLETTE	6 323,63 \$
MARTECH	28,74 \$
MRC DE KAMOURASKA	13,76 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	131,78 \$
PROMOTION KAMOURASKA	1 388,00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 590,37 \$
ROGER DUBÉ	183,96 \$
SOCITÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	100,00 \$
SUZANNE DUBÉ	84,64 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	12 858,38 \$

VILLE DE SAINT-PASCAL

SOUS-TOTAL 3 461,05 \$
42 151,48 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MARS 2017

SALAIRES (MARS 2017)	4 907,70 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MARS 2017)	2 226,50 \$
CONCIERGERIE	1 020,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	143,53 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 819,10 \$
FRAIS BANCAIRE	232,31 \$
	SOUS-TOTAL 11 505,34 \$
	GRAND-TOTAL <u>53 656,82 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2017 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 3 avril 2017

Annexe

Résolution

058-2017